Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le
ID : 029-212902332-20220712-20220710-DE

CONSEIL MUNICIPAL du 12 juillet 2022

Note explicative de synthèse

10. AMENAGEMENT OPERATIONNEL D'UN SCHEMA CYCLABLE A QUIMPERLE: APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE AU TITRE DES FONDS REACT-EU, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION QUIMPERLE COMMUNAUTE

Exposé :

Dans le cadre des opérations de revitalisation des territoires, la Ville de Quimperlé a été lauréate de l'appel à projet régional 2019 pour la redynamisation des centres villes, cycle travaux, incluant des actions portant sur la mobilité.

Cette stratégie de dynamisation s'appuie sur une démarche active de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie. Elle se traduit par la nécessité « d'habiter le patrimoine » pour répondre aux objectifs suivants :

- Affirmer la fonction de centralité du centre-ville historique,
- Mettre en valeur le patrimoine bâti exceptionnel,
- Résorber les logements vacants et l'habitat indigne,
- **Gérer les mobilités**,
- Renforcer la convivialité,
- Développer la notoriété et le rayonnement de la Ville,

La mise en œuvre de cette stratégie a conduit le Conseil municipal de Quimperlé a approuver par délibération le 3 juillet 2019 son Plan Local de Déplacement (PLD), visant à améliorer les mobilités tout en favorisant les pratiques de déplacements plus vertueux et favorables à la qualité de vie de la population.
Aussi, le plan d'action du PLD doit permettre notamment de favoriser la pratique du vélo en Ville en :

- Développant un réseau cyclable
- Garantissant la cyclabilité dans les quartiers
- Requalifiant les entrées de Ville,

Par ailleurs, la ville de Quimperlé et la communauté d'agglomération Quimperlé Communauté ont signé une convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) avec l'Etat et d'autres partenaires en 2020
La Ville de Quimperlé en collaboration avec la ville de Scaër et Quimperlé Communauté ont également été labellisées au titre du programme Petites Villes de Demain en 2021
De plus, le schéma directeur cyclable et les aménagements cyclables découlant de celui-ci, devront entrer en cohérence avec le schéma cyclable intercommunal approuvé en conseil communautaire le 28 mars 2019

Le présent projet porte sur l'aménagement des Rues de Lorient, d'Arzano, de Thiers, l'avenue Leclerc et la rue de Moëlan pour un montant prévisionnel de 1 555 400€ HT sur la base du plan de financement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 19/07/2022
Reçu en préfecture le 19/07/2022
Affiché le
ID : 029-212902332-20220712-20220710-DE

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	1 414 000,00€	Union Européenne-REACT-EU	622 160,00€
Maîtrise d'oeuvre	141 400,00€	Département du Finistère	190 500,00€
		Communauté d'agglomération-Quimperlé Communauté	353 500,00€
		AUTOFINANCEMENT	389 240,00€
TOTAL	**1 555 400,00€**		**1 555 400,00€**

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement de l'aménagement opérationnel d'un schéma cyclable à Quimperlé concernant les rues de Lorient, d'Arzano, de Thiers, l'avenue Leclerc et la rue de Moëlan,

- d'autoriser le Maire à solliciter l'Union Européenne au titre des fonds REACT-EU, le Conseil Départemental du Finistère et la Communauté d'agglomération Quimperlé Communauté pour financer cette opération

Avis favorable de la commission « Politique de la Ville et de l'Environnement » du 4 juillet 2022

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 5 juillet 2022